

priétés. Y a-t-il jamais eu d'inconsequence plus révolante ?

Elle le devient bien davantage dans ses détails. Vous trouvez mauvais qu'un seul marchand puisse éternellement imprimer & vendre, les Contes enjoués d'*Hamilton*, ou les drames sublimes de *Corneille*; au bout de 50 & de 100 ans, vous voulez que d'autres soient appellés à cette fonction lucrative, vous prétendez que celui qui l'a exercée jusques là, en a suffisamment profité, & qu'il faut que tout le monde ait part à ce bénéfice.

Mais, si votre père ou vous, avez, il y a 50 ans acheté une maison 20,000 liv. qu'elle ait été louée pendant tout cet intervalle 100 pistolles par an; vous avez assurément été remboursé de votre capital au double & plus: que répondriez vous à un homme qui n'ayant pas de maison, & n'en voulant pas acheter, viendroit vous dire? ' Vous avez assez long-tems joui de la ' vôtre; je vais demander au gouvernement des ' patentés pour en obtenir l'investiture; il est ' tems que je goûte aussi à mon tour du plaisir ' d'être propriétaire. ' Vous vous facheriez fort sérieusement, vous crieriez à l'injustice; vous diriez, que " quand vous l'avez acquise, vous en avez acheté le fond, le tréfond pour vous, vo- ' tre postérité & vos ayant cause, &c. Quel est cependant le procès que vous faites à un libraire, devenu acquéreur de bonne foi d'un manuscrit? S'il n'a pas acheté, sans doute il n'a au-

cun droit : mais s'il a acheté , il faut bien qu'il jouisse de la chose dont il a donné le prix.

Dans tout ceci , ce n'est pas le marchand que j'examine , & ce n'est pas lui qu'il faut examiner : c'est celui de qui il tient ses droits. En core une fois , toutes les injustices que l'on fera aux *Libraires* ; toutes les vexations dont on les accablera ; toutes les extorsions , par lesquelles on rendra leur profession suspecte , & leur commerce ingrat , porteront sur les gens de lettres , comme toutes les subtilités avec lesquelles l'art versatile de la *Finance* divise & subdivise les impôts , n'empêchent pas que le fardeau entier ne retombe sur les propriétaires des fonds : avec toutes ses finesse , elle réussit à rendre les *Fermiers* très-malheureux : mais il n'en est pas moins vrai que ce qu'elle leur arrache , est , jusqu'au dernier sou , rayé par leurs maîtres.

Quoi qu'à tous égards il n'y ait rien qui se ressemble moins que la *Littérature* & la *Finance* , les mêmes procédés y ont les mêmes effets. Les gens de lettres ont pu jusqu'ici avoir quelquefois à se plaindre de leurs substituts : mais : comme je l'ai déjà dit , c'est au défaut de l'ancienne législation qu'il falloit l'attribuer ; & cependant la nouvelle leur est encore plus préjudiciable.

La première ne leur permettoit que des arrangements onéreux : la seconde les réduit à l'impuissance d'en faire aucun. Or , comme je l'ai dit , si pour se garantir d'être tyrannisé , il faut

qu'ils puissent exercer par eux-mêmes leur propriété, répondre à l'empressement du public, sans entremetteurs, il faut aussi pour leur repos, & pour n'être pas arrêtés dans l'emploi de leur talent, qu'ils puissent en appeler, quand ils le jugent à propos, & qu'ils s'en trouvent bien; ce qui n'aura jamais lieu, que quand le libraire verra un avantage, & un avantage solide; à traiter avec eux.

Encore si, en les réduisant à la qualité de simples usufruitiers de leurs ouvrages, c'étoit en faveur de leur postérité qu'on eût créé cette espèce de substitution; si en restreignant leurs facultés civiles à la durée de leur vie, on avoit eu pour objet d'assurer le sort de leur famille, ils auroient peut-être moins à se plaindre.

A la vérité, cette compassion pour la génération future seroit toujours injuste & ruineuse; elle excéderoit toujours les bornes de l'autorité publique, qui n'est instituée que pour conserver, pour défendre les propriétés. Les gens de lettres auroient également droit de réclamer contre une tutelle d'office, qui les supposeroit soumis à une minorité sans fin. Ils pourroient dire que le fonds subit produit par la vente totale & actuelle du manuscrit, peut faire plus de bien dans une maison qu'un débit long & partiel pendant plusieurs années.

Mais enfin ce n'est pas une confiscation arbitraire qui disposeroit de leurs ouvrages: la loi, en les privant du droit commun des citoy-

ens, qui est d'user en maîtres des fruits du travail & de l'industrie, leur laisseroit au moins les consolations de la nature; ils pourroient penser que ce n'est pas pour des étrangers que leurs prérogatives sont enfreintes, & que les chaînes dont on les charge font le bien des personnes qui leur sont chères; mais ils n'ont pas même ici cette illusion.

A qui les sacrifie-t-on? A leurs lectors, & aux ouvriers qui n'existeroient pas sans eux.

La crainte que les livres ne soient trop chers, & les Presses des provinces Oisives, sont placées dans le préambule de l'arrêt du conseil, au rang des motifs qui ont déterminé la nouvelle loi. Ces deux considérations méritent d'être approfondies.

§ 5.

Du MONOPOLE en Librairie. Qu'il ne peut pas y en avoir.

Monopole, suivant son étymologie, signifie vendre seul; & dans ce sens-là, sans doute, quand la propriété littéraire sera respectée, comme toutes les autres, il y aura du monopole: mais il y en aussi dans les vignobles d'*Hay*, de *St. Emilion*, de *Tokay*. Les propriétaires des coteaux, à qui la nature a donné le privilège exclusif du nectar qu'on y recueille, font de ces monopoleurs là: & personne ne s'avise, pour mettre

leur vin à meilleur marché, d'autoriser les voisins à aller faire leur vendange.

Ils vendent seuls, parce qu'ils produisent seuls.

Voilà exactement le cas de la littérature, proportion gardée toute fois, entre une excellente bouteille de vin, & un bon livre; espèce de comparaison où celui-ci pourroit bien n'avoir pas toujours l'avantage. Ce monopole-là est dans la nature: & certainement il n'a rien d'odieux.

Mais nous entendons aujourd'hui, par ce mot, toute autre chose que ce qu'il signifioit pour les *Grecs*. Nous désignons parlà une réunion frauduleuse, dans un seul dépôt, de tout, ou de presque tout ce qui existe d'une certaine espèce de denrées, dans la vue de les revendre à un prix arbitraire, quand le besoin obligera les consommateurs à venir tous puiser à la même source. Ce monopole-là peut-il avoir lieu en *Librairie*?

Ce ne fera jamais un étranger qui cherchera à s'emparer de toute l'édition d'un ouvrage, où s'il le fait, il se retrouvera dans le cas dont je viens de parler: il aura acquis tous les droits du vrai & unique propriétaire: il ne sera pas plus reprehensible qu'un marchand qui achète la récolte de la *Romanet*, ou du *Clos Vougeau*.

Mais, dit-on, la certitude d'être le seul dispensateur de cette denrée précieuse le rendra avide & despote: il rançonnera le public réduit à ne la recevoir que de sa main: un bon livre

appartient à la nation, il faut le lui procurer au meilleur marché possible, &c.

J'admire toujours avec quelle facilité ce que la *Librairie* semble avoir de spirituel fait oublier ce qu'elle a de matériel. Parce que c'est aux besoins de l'esprit qu'elle pourvoit, il semble qu'il faille créer pour elle des principes exprès, différens de tous ceux qui sont admis dans le commerce, & sans lesquels il n'y a pas de commerce. Cette inadvertance est d'autant plus étrange, qu'elle a lieu doublement; mais, comme je l'ai déjà observé, toujours en sens inverse. On regarde alternativement la *Librairie*, comme une profession vulgaire, & comme la distributrice des fruits du génie: mais on ne se souvient de la noblesse de l'une de ces fonctions, que quand il s'agit d'écluder le salaire de l'autre. Centaure infortunée, on lui refuse également, du *Pain*, parce que ce n'est pas la nourriture du *Cheval*, & de l'*Avoine*, parce que ce n'est pas celle de l'*Homme*. Quelle dureté !

Sans doute, il est bon que le prix des livres ne soit pas excessif. Qu'on les regarde comme un objet de luxe, ou comme un point d'utilité, il faut qu'il y ait une proportion entre leur valeur réelle & leur valeur vénale. Mais faut-il tellement exténuer cette dernière, qu'elle soit réduite à rien?

Indépendamment de la main d'œuvre mécanique, dont le prix doit être borné, il y a,

comme je l'ai dit, la mise spirituelle, de l'auteur, dont il semble qu'on ne devroit pas tant s'occuper à écarter la rentrée. S'il avoit porté ses talens au *Barreau*, dans la *Medecine*, dans l'*Eglise* même, des rétributions proportionées à ses succès & à son mérite, n'en auroient-elles pas été le prix ?

Un défense bien conduite, un remède qui donne la santé, ou du moins l'espérance, un sermon qui réveille au fond des cœurs la conscience languissante, & rappelle, des devoirs oubliés sans doute des choses utiles : la législation cependant s'occupe-t-elle à baisser les honoraires que la reconnaissance y attache ? Par quelle fatalité la littérature est-elle la seule carrière où l'on soit si jaloux de sémer l'économie ?

Personne n'est forcé d'acheter un livre : pourquoi envier à un homme de lettres ce tribut, si peu onéreux, que chacun de ceux à qui il procurera des idées utiles, ou des momens agréables, s'empresseroit de lui payer ? On veut que le public soit instruit à bon marché ; mais, pour l'éclairer, faut-il ruiner ses maîtres ? Pour être libéral envers les lecteurs, faut-il se montrer injuste envers les génies qui se dévouent à leur éducation ?

Il feroit d'autant plus naturel de leur laisser une liberté absolue, à cet égard, qu'il n'est pas à craindre qu'ils en abusent : la nature même des choses a posé des limites que l'avidité ne franchiroit pas impunément en ce genre. Ce *Monopole* peut être redoutable & fructueux, quand

il s'applique à la subsistance du peuple, mais non pas quand il s'agit des besoins de l'esprit & des voluptés de l'ame.

Il faut tous les jours du pain. Le dîner d'hier ne dispense pas de la nécessité de manger aujourd'hui. L'appétit du lendemain n'est pas dissipé par la plénitude de la veille, & l'objet qui le satisfait ne peut pas circuler de maison en maison, en chassant la faim, sans rien perdre de sa substance. Le concuſſionnaire qui s'est rendu seul maître du grain d'un pays, est donc sûr, à quelque prix qu'il l'éleve, que le besoin s'efforcera d'y atteindre.

En est-il de même en *Littérature*? L'avidité d'avoir un livre est-elle toujours si pressante que le prix n'y fasse pas un obstacle? Il y a quelques oisifs opulens, chez qui tous les désirs sont des passions, & qui prodiguent l'or en tout genre, pour s'épargner le délai dans les jouissances: mais ces transports sont rares, surtout en matière d'esprit. Le grand nombre des lecteurs combine le mérite du volume avec ses facultés, & la disproportion, s'il y en a, les rebute.

D'ailleurs, quand il est trop cher, on a la ressource de l'emprunt. Cette circulation gratuite tue le débit en éteignant la curiosité.

Il n'est donc pas à craindre qu'un libraire chargé d'une grosse édition, s'expose au danger d'arrêter ainsi sa vente, en la mettant hors de la portée du commun des acheteurs. Il ne peut la placer rapidement qu'autant que le livre est connu; & celui-ci ne peut l'être, s'il reste à un prix excessif.

Je dirai même plus : loin qu'un privilège exclusif éternel lui donnât la tentation du monopole , j'ose croire qu'il l'inviteroit à la modération , parce qu'il pourroit compter alors retrouver , sur le bénéfice de plusieurs éditions successives , celui qu'il fait aujourd'hui , sous peine de se ruiner , qu'il arrache d'une seule.

Sur cet article l'expérience se joint au rai-sonnement , pour tranquilliser l'administration. En *Angleterre* , en *Hollande* , en *Suisse* , le débit des livres est abandonné , comme leur fabrication , aux spéculations arbitraires des particuliers. Chacun met à ceux qu'il fait imprimer le prix qu'il juge à-propos , & il n'en résulte aucun inconvenient. S'ils sont plus chers qu'en *France* , c'est par une influence commune à tous les objets de l'industrie , par une suite de la plus grande cherté de tous les matériaux qu'elle emploie. Sans cela ils descendroient d'eux-mêmes à peu-près au même niveau que chez nous , & s'y soutiendroient : cependant , comme je l'ai observé , la propriété des gens de lettres , ou de leurs cessionnaires y est sacrée. N'est-ce qu'en *France* qu'ils seront condamnés à travailler sans fruit , pourqu'on jouisse à bon marché de leurs travaux ?

La réflexion que j'ai faite à leur égard , peut également s'appliquer aux *Libraires* : il semble qu'on craigne toujours de voir les uns & les autres trop opulens : ce sont les deux seules classes de la société à qui l'on conteste avec aussi peu de scrupule les bénéfices qui doivent

dans toute profession honnête récompenser l'af-
fiduité, & l'intelligence.

C'est, il faut le répéter, à l'indiscretion des gens de lettres, qu'est dû ce préjugé dont eux-mêmes sont victimes; & quelques hazards peu communs le fortifient de tems en tems.

On est frappé de la prodigieuse fortune que font certains ouvrages: on combine la promptitude, l'immensité apparente des rentrées, avec les premières mises, & sur-le-champ on fait le procès à toute la librairie: elle semble *atteinte & convaincue* d'engloutir trop de trésors. On ne veut pas voir que ces enlèvements précipités sont extraordinaires, & peu durables. On oublie qu'à côté du berceau; où l'un de ces écrits fortunés à reçu une existence si active, se trouvent vingt sépulchres, où sont ensevelis des ouvrages moins favorisés, avec les ressources des familles qui se sont épuisées inutilement pour leur donner la vie.

A voir l'attention avec laquelle on se met en garde contre le succès des *Libraires*, il semblerait que leur profession soit une espèce de *Pac-
tole*, où l'or ne coûte que la peine de le re-
cueillir.

Il n'y a cependant pas de commerce où il faille des avances plus considérables, & où les rentrées soient plus lentes; il n'y en a point même où elles soient plus incertaines, & les entreprises plus hasardeuses.

Le manufacturier qui risque sur son métier
TOM. III. D

un nouveau dessein, n'en fabrique d'abord qu'un très-petit nombre de pièces. Il consulte le goût du public, & celui de ses correspondans. Éclairé par leurs réponses, il travaille ensuite sans danger: il ne multiplie la main-d'œuvre qu'en raison des ordres qu'il reçoit, & des envois qu'il expédie; il ne court plus que le risque de l'insolvabilité de ses débiteurs; mais il n'a pas à craindre de voir ses marchandises accumulées dans son magasin, y former une masse immobile qui l'écrase.

Le *Libraire*, au contraire, a toujours ces deux périls à redouter. Il est encore plus exposé à se voir ruiné, par la cessation de sa vente que par les pertes inseparables d'une vente rapide. Il ne peut pas consulter le public; il n'est pas le maître de ne proportionner ses avances qu'au débit qu'il prévoit; il faut, ou qu'il reste sans rien entreprendre, ou qu'il entreprenne une édition entière. Quelques fûrs que soient les conseils à qui il s'adresse pour apprécier la bonté des manuscrits qu'on lui confie, l'expérience journalière apprend qu'il y a dans cette matière de terribles mécomptes. Les livres, comme tous les autres êtres, sont soumis à une fatalité capricieuse, qui ne mesure pas toujours les succès sur le mérite réel.

=====
Et habent sua fata libelli.

Est-ce un commerce sujet à tant de risques, dans lequel il faille tant chercher à diminuer les gains, & à multiplier les dégoûts?

§ 6.

Que l'intérêt des Imprimeurs de Province n'est pas une raison suffisante, pour déterminer à annéantir en leur faveur la propriété des Gens de Lettres.

Quelle est donc, parmi nous, la destinée de la partie de la nation qui se consacre à éclairer l'autre, par la voie de l'impression ? Ce qui pourroit le plus contribuer à la rendre utile, est précisément peut-être ce qui la livre avec tant de facilité à toutes les espèces d'oppression : c'est qu'elle ne fait pas *Corps*. C'est que tous les individus isolés dans le silence du cabinet, offrent une proie facile à quiconque vient les saisir avec la prépondérance de force & d'autorité que donne une ligue quelconque. Il n'y a pas de bande d'étourneaux qui ne se joue impunément de ces cigales.

C'est un bien, sans doute, pour cette république, que son indépendance & même, si l'on veut, son anarchie. Toutes les fois que les gens de lettres tendent à former des associations civiles, il en résulte, comme nous le voyons aujourd'hui, le despotisme des confrères brevetés, la décadence du goût, & l'avilissement de la littérature.

C'est la même raison qui rend les *Théologiens* si turbulens, les *Gens de Robe* si impérieux ; peu importe, à cet égard, l'uniforme ; peu importe que les tyrans soient en Soutanne, ou en Sismarre, ou en habit court ; ce qui est triste & infaillible, c'est que, dès que plusieurs hom-

mes destinés à cultiver leur esprit, ont le droit de former de ces ligues approuvées, que l'on appelle des *Compagnies*, ils deviennent bizarres, impitoyables, ambitieux, sans pudeur, sans scrupule même, & ce qu'il y a de plus étrange, sans raison. Quand le plus grand nombre des individus seroient de prodiges de sagesse & d'honnêteté, le corps n'en seroit, ni moins fougueux, ni moins absurde: c'est une des plus étonnantes vérités, & en même tems des plus faciles à expliquer que le spectacle de la société fournisse journellement.

Mais si ces êtres factices sont redoutables pour leurs voisins, ils sont excellens pour eux-mêmes. Admirablement armés pour mal faire, ils jouissent du respect & des ménagemens que la terreur assure toujours à quiconque l'inspire, & ceux même qui n'ont pas assez de force pour nuire, obtiennent encore quelque sorte de considération, du moins par leur masse.

La partie utile & vraiment estimable de la littérature n'a pas cette ressource: voilà pourquoi il est si facile de l'écraser en tout sens; mais n'est-ce pas aux gouvernemens à veiller pour elle, & à la sauver des chocs dont sa faiblesse politique ne lui permet pas de se défendre?

Les *Comédiens* forment un corps: on leur a sacrifié les auteurs dramatiques. Les *Libraires* forment des corps: l'ancienne législation leur

avoit subordonné les gens des lettres, avec autant d'indécence que d'injustice. La nouvelle a affranchi ceux-ci d'une partie de cet opprobre; mais ce n'est que pour leur faire d'un autre côté un tort encore plus sensible, toujours par la suite de cette impulsion victorieuse de tout ce qui est *Troupe*.

Les *Imprimeurs* en font une; leurs intérêts sont entrés pour beaucoup dans les sollicitations que l'on a prodiguées pour émouvoir le législateur, & lui faire perdre de vue les gens de lettres, pour qui personne ne sollicitoit. Reconnoître indéfiniment leur propriété, *Ce seroit*, dit le préambule, *laisser subsister la source des abus, & des contrefaçons, en refusant aux Imprimeurs des Provinces un moyen légitime d'employer leurs presses.*

Certainement en y refléchissant on sentira tout ce que ce motif offre d'accabrant à l'esprit.

Si, comme je crois l'avoir prouvé, la propriété des Gens de lettres n'est pas une chimère, il seroit cruel que le gouvernement se crût obligé de la sacrifier à des ouvriers qui, depuis trente ans surtout, la violent avec une impudence odieuse.

Ce moyen de les occuper pourroit être légal; mais certainement il ne sera jamais légitime.

Pourquoi faut-il que ce soit aux dépens des *Gens de lettres* que l'administration se charge de procurer de l'emploi à des hommes qui ne leur rendent aucun service? Leurs presses sont-elles donc si précieuses à l'Etat, qu'il faille,

pour les entretenir, les autoriser à dévorer la littérature entière, la substance des hommes à talens qui la cultivent ?

On craint qu'ils ne soient oisifs, ou qu'ils ne se livrent à des contrefaçons ! Mais n'y a-t-il donc point de millieu pour eux entre le vole & la paresse ? Faut-il les soupçonner de n'avoir d'activité que pour le brigandage ?

Veiller à la sûreté des grandes routes, c'est sans contredit ôter des ressources aux scélérats attroupés qui les infestent : mais s'avise-t-on, par pitié, & de peur qu'ils ne meurent de faim, ou qu'ils ne fouillent le jour entier par leurs violences, de les autoriser à continuer de dépouiller les passans, qui tomberont entre leurs mains, après une certaine heure ?

Le gouvernement ne doit sa protection qu'aux travaux honnêtes & utiles : dans ceux-là même, si les mains s'y font multipliées au-delà de ce que le produit naturel peut en entretenir, au lieu de les y fixer par des complaisances abusives, il faut les détourner vers d'autres objets, où leur industrie trouvera des places vacantes, & un salaire assuré.

Ce prétexte, par lequel on a ici fait illusion au législateur, est d'autant moins fondé, que dans l'état actuel même des choses il existe, pour tous les ouvriers dévoués à l'imprimerie, des débouchés abondans, sans compromettre la propriété des gens de lettres, sans faire de la régénération actuelle l'époque d'une proscription plus terrible que la servitude passée.

D'abord la littérature est plaine d'ouvrages antérieurs à l'invention de l'imprimerie, ou même d'une date postérieure, mais dont les auteurs ont fait présent à la postérité, sans aucune réserve. Ceux-là, sans contredit, appartiennent au public, par le même principe qui constitue le suzerain propriétaire des *Epaves* restées sans maître sur son domaine, il est permis à tout particulier de se porter pour héritier des *Virgile*, des *Ovide*, des *Ciceron*; quiconque en publie, à l'envie des éditions précédentes, des éditions plus soignées, mieux revues, & d'un prix plus modique, partage avec ces grands hommes le titre de bienfaiteurs du genre humain.

Voilà une pâture intarissable pour les imprimeurs qui voudront s'exercer sur des propriétés littéraires, comprises dans le patrimoine universel de tous les hommes actifs & industriels: ces productions éprouvées par le temps ne font sujettes ni aux caprices de la mode, ni aux révolutions du goût. La consommation en est journalière, & jamais interrompue: ce commerce expose à plus de concurrence, mais aussi il assure un débit beaucoup plus étendu.

Veulent-ils essayer des succès & des dangers de la littérature moderne, qui les empêche des'y intéresser suivant les voies que la probité prescrit, & que les loix protègent? Qu'ils recherchent la connoissance d'un homme de lettres; qu'ils se chargent de ses droits; qu'ils en deviennent propriétaires, & qu'ils cultivent cette terre disposée à la culture, au lieu de la défoler par des larcins.

Quiconque se sentira de l'ambition & du courage, pourra, aux pieds des *Pyrénées*, comme sur les bords de la *Seine*, faire des entreprises avantageuses. Ce ne sera plus aux seuls libraires de la capitale que cette moisson fera dévolue.

Il y a eu un tems où les provinces lui disputoient cet avantage. *Lyon*, *Toulouse*, *Bourdeaux*, *Rheims*, *Rouen*, avoient des presses animées & fécondes, qui vivifioient sans cesse les magasins du pays. La prospérité meurtrière des contrefaçons les a presque toutes tuées, ou corrompues. Qui empêcheroit cette rivalité de renaitre, dès qu'une police sévère veilleroit à la propriété du débitant de *Tarbes*, comme de celui de *Paris*? Quel imprimeur pourroit se plaindre de son oisiveté, ou céder à la tentation du brigandage, dès que le commerce lui ouvriroit une carrière sûre & facile; dès que la force des loix feroit employée, non pas à dégrader la littérature, & annéantir la propriété qui en resulte, mais à la protéger.

Alors les manuscrits feroient plus précieux, plus recherchés; & par conséquent mieux payés. Alors, en ressuscitant la confiance, on ouvriroit aux gens de lettres une ressource assurée, & ce qui doit être plus précieux à ceux d'entre eux qui ont vraiment de la délicatesse, une ressource honorable due à leurs seuls travaux; une ressource qui ne feroit flétrie ni par des supplications honteuses, ni par des complaisances infamantes. Alors la gloire qui brille aujourd'hui infructueusement pour eux au sommet du *Par-*

uaffe , deviendroit un soleil fécond qui en échaufferoit le pied. Il y formeroit , à la faveur de ses rayons , des vaines plus ou moins riches , dont ils seroient les maîtres de s'approprier en un instant le fruit , par une cession absolue de leurs droits , s'ils n'aimoient mieux le partager avec leur postérité.

A N G L E T E R R E .

EN parlant , dans le N^o. XV de cet ouvrage , du succès des armes *Angloises* en *Amérique* j'ai rappelé la méprise funeste des *Abéniéns* , qui , sur un faux bruit , avoient fait des réjouissances pour une victoire , tandis que leurs armées étoient battues ; je ne croyois pas qu'ici la comparaison se trouvoit juste ; & que la nouvelle d'une défaite ignominieuse accompagneroit sans intervalle celle d'un avantage peu décisif : c'est cependant ce qui est arrivé. Tandis que le Général *Howe* s'emparoit d'une ville sans défense , le Général *Burgoyne* son collègue se rendoit prisonnier de guerre , lui & son armée : il se laissoit défaire par ces mêmes paysans de l'*Amérique* , à qui l'on se souvient qu'il avoit fait des menaces si indécentes , si scandaleuses , en parlent de la *charité chrétienne* (*)

Il n'y a point de parité entre ces deux événe-

(*) Voyez sa proclamation , ci-devant.